

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	14 (1906)
Heft:	6
Artikel:	Le colonel Hry Bouquet, vainqueur des Peaux-Rouges
Autor:	Burnand, Aug.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-14613

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LE COLONEL HRY BOUQUET, Vainqueur des Peaux-Rouges.

(Suite.)

RAPATRIEMENT

Depuis le 27 octobre jusqu'au dimanche 18 novembre que l'armée reprit le chemin du Fort-Pitt, ce ne furent qu'allées et venues de messagers entre le camp du *Muskingum* et les villes indiennes, pour chercher et ramener les convois de prisonniers; chaque jour il en arrivait de petits groupes de l'une ou l'autre des tribus; le nombre s'en éleva à 206, dont 90 Virginiens, soit 32 hommes et 58 femmes et enfants, et 116 Pensylvaniens, soit 49 hommes et 67 femmes et enfants; une centaine furent livrés plus tard par les *Shawaneses*.

Parmi eux se trouvait le major *Smallmann*, capturé l'année précédente près de Détroit par les *Wyandots* et cédé par ceux-ci aux *Shawaneses*. Il raconta au colonel que la plupart des prisonniers de cette nation avaient été emmenés par leurs *patrons* pour trafiquer avec les Français et échanger les *paquets* ou lots de fourrures. Il confirma combien leur situation avait été périlleuse lors de l'approche de l'armée; à deux reprises leur massacre était décidé, mais les messages et avis menaçants de Bouquet en avaient fait différer l'exécution.

Il est impossible de retracer à la plume les scènes atten-drissantes qui se produisaient lors de l'arrivée d'un nouveau convoi. C'étaient des cris de joie, des larmes de bonheur, des sanglots de désespoir que nous renonçons à décrire ici. Les parents retrouvaient leurs enfants; les maris leurs femmes; les frères, les sœurs se reconnaissaient et tombaient dans les bras les uns des autres. Au milieu de ce délire et de ces effusions pathétiques, on voyait errer tremblants ceux qui, anxieux, s'enquéraient du sort de leurs proches, dont ils avaient été violemment séparés et dont ils étaient sans nouvelles depuis plus ou moins longtemps. Là éclataient les pleurs et le désespoir de ceux qui se regimbaient en présence des preuves incontestables du trépas notoire de leurs bien-aimés.

Les Indiens, eux-mêmes, donnant un démenti à leur farouche nature, contribuaient à l'étrangeté de ces scènes par les manifestations inattendues d'une sensibilité dont on ne les eût pas crus capables. Ils ne se séparaient de leurs prisonniers chéris qu'avec les démonstrations des plus vifs regrets, versant sur eux des torrents de larmes et les recommandant à l'affection et à la sollicitude du commandant; aussi longtemps qu'ils pouvaient rester dans le camp, ils ne les quittaient pas des yeux; ils retournaient chaque jour les voir, leur apportaient du grain, des fourrures, leur procuraient des chevaux, des provisions, tant pour eux que pour leurs familles, et les comblaient de présents et de caresses. Plusieurs voulurent à toute force les accompagner jusqu'à Fort-Pitt et se faire les pourvoyeurs de leurs amis durant le trajet.

Un jeune Mingo insista même pour faire encore plus loin la conduite à une jeune Virginienne à laquelle il avait voué la plus profonde affection, et cela malgré les représentations qui lui furent faites sur le danger qu'il courait de se faire massacer par les colons, avides de représailles et altérés de vengeance contre les cruels scalpeurs et ravisseurs.

Les blancs n'étaient pas en reste dans les manifestations des sentiments dont leurs cœurs débordaient. Des enfants enlevés très jeunes avaient peine à quitter leurs amis rouges; même des personnes d'un certain âge ne paraissaient nullement enchantées de la perspective de retourner à la vie civilisée. Un des prisonniers raconte que Rhoda Boyd et Elisabeth Studibacker s'échappèrent pour rejoindre les *wigwams* regrettés, et que Mary Jemison s'enfuit dans les bois et s'y tint cachée avec ses enfants sang-mêlé jusqu'au départ des troupes (scandale que déplore amèrement le premier auteur de la *Relation historique, etc.*, au nom de l'honneur de l'humanité).

La plupart des autres, il est vrai, témoignèrent à leur généreux libérateur une infinie reconnaissance en manifestant leur ravissement sans mélange à se voir réunis. C'est ainsi qu'un volontaire virginien retrouva sa femme enlevée depuis six mois, et qui, dans l'intervalle, l'avait rendu père d'un bébé de trois mois. Alors, aux premières effusions de la joie du revoir, avait succédé la profonde douleur de constater l'absence d'une fillette de deux ans, séparée de la mère dès le début de la captivité. Leur anxiété, à la vue de tous les enfants qu'on ramenait successivement des villes indiennes, n'a pas besoin d'être décrite, et le lecteur ne s'étonnera pas si, au moment où enfin la mère éperdue reconnut les traits chéris de sa fillette disparue, dans son transport elle en vint à oublier le nourrisson qu'elle allaitait, le laissa rouler sur le sol, tandis qu'elle-même se précipitait pour prendre l'autre enfant dans ses bras et la couvrir de baisers, laissant à son époux le soin de ramasser le pauvre innocent.

Bouquet prenait une vive part à toutes ces scènes dont l'émouvant spectacle le rétribuait largement des peines et des soucis d'une campagne pleine de périls. Aussi ne sera-t-on pas surpris de lui voir jouer un rôle actif dans un touchant petit drame qu'il nous reste à conter.

C'était à Carlisle, au moment de l'arrivée du convoi parmi la foule des parents et amis qui s'étaient portés à sa rencontre. Les troupes arrivées à Fort-Pitt, le 28, avaient été soit licenciées, soit réparties dans les garnisons des forts ; l'expédition avait ainsi pleinement réussi, il n'y avait eu à déplorer que la mort d'un seul homme, victime de sa propre imprudence dans les environs du Muskingum.

L'arrivée du convoi était impatiemment attendue entre autres par une dame Hartmann qui, depuis de longues années, pleurait la disparition de sa fillette enlevée par les sauvages. La mort dans l'âme elle parcourait les rangs des jeunes captives, lorsque, frémissante, elle s'arrêta devant une adolescente dans les traits de laquelle elle crut reconnaître ceux de son enfant. Elle s'approche, émue, incertaine d'abord, puis de plus en plus persuadée que c'est bien là sa fille chérie, sa Régina. Elle l'appelle par son nom, mais en vain ; elle lui adresse sans plus de succès la parole ; elle cherche son regard, mais la jeune fille demeure insensible, farouche, avec dans les yeux cette expression d'une fixité singulière de l'écureuil captif qui, la poitrine haletante, guette l'occasion de la fuite, tout épris qu'il est de liberté.

Tous les efforts de la pauvre femme venaient échouer contre cette contrainte ; l'enfant gardait son mutisme et son expression sauvage, la fleur du désert n'aspirait qu'après l'atmosphère vivifiante des forêts vierges. Comment d'ailleurs, dans cette femme ridée et vieillie, eût-elle pu reconnaître celle dont la jeune et heureuse image avait seule pu subsister dans sa mémoire d'antan ? Pauvre mère ! elle avait tant souffert que ses beaux cheveux bruns avaient blanchi, et depuis tant d'années elle avait tant pleuré que les larmes avaient creusé le long de ses joues amaigries les rides profondes de douloureux sillons.

C'est alors qu'attentif à tout ce qui se passait, Bouquet ne tarda pas à s'intéresser à cette scène. Emu par l'insis-

tance de la pauvre délaissée et n'écoutant que l'impulsion de son cœur généreux, il conseilla à M^{me} Hartmann d'essayer de chanter quelque chant favori dont elle avait bercé l'enfant dans son jeune âge.

Chanter, mais le pouvait-elle ? savait-elle encore ? Jamais plus, hélas ! depuis la terrible nuit de meurtre et d'incendie, elle n'en avait eu ni la pensée, ni le cœur. Pourtant elle essaya, et d'une voix d'abord brisée, chevrotante, elle entonna le vieux *lied* bien connu :

Wie die Blümlein draussen zittern
In der Abendlüfte Weh'n !
Und du willst mir's Herz verbittern
Und du willst schon wieder geh'n ?
O bleib' bei mir und geh' nicht fort,
Mein Herz ist ja dein Heimatort.

Hab' geliebt dich ohne Ende,
Hab' dir nicht zu leid gethan,
Und du drückst mir stumm die
[Hände,
Und du fängst zu weinen an.
O weine nicht und geh' nich fort
Mein Herz ist ja dein Heimatort.

Ach ! da draussen, in der Ferne,
Sind die Menschen nicht so gut
Und ich geb' für dich so gerne
All' mein Leib und all'mein Blut.
O bleib' bei mir, und geh' nicht fort
Mein Herz ist ja dein Heimatort.

Aux champs vois-tu l'humble fleu-
[rette
Trembler à la brise du soir ?
Voudrais-tu t'en aller seulette
Et m'abandonner sans espoir ?
Ne t'en va pas, reste avec moi !
Mon cœur c'est l'abri sûr pour toi.

Je te chéris sans fin, ni trêve,
Songeant toujours à ton bonheur ;
Vas-tu réaliser mon rêve ?
Tes yeux se voilent de langueur.
Ne pleure pas, reste avec moi !
Mon cœur c'est l'abri sûr pour toi.

Là-bas, bien loin de ma tendresse,
Quels maux ne vas-tu pas souffrir !
Pour t'épargner quelque tristesse,
Ah ! dis-moi, que puis-je t'offrir ?
Oh ! mon enfant reste avec moi,
Ma vie et mon cœur sont à toi.

Sa voix hésitante et mal assurée ne parut d'abord produire chez l'enfant qu'une impression de pure curiosité ; puis ses yeux s'agrandirent comme s'ils cherchaient bien loin quelque souvenir effacé. Mme Hartmann en eut-elle l'intuition ? Toujours est-il que le timbre de sa voix s'affermisait et que les notes grêles s'empreignaient d'une sonorité chaleureuse qui en décuplait le volume. A la deuxième strophe, la jeune fille regarda avec inquiétude autour d'elle pour se remémorer des lieux et des visages vus en rêve. A la troisième, sa bouche frémit, ses yeux se voilèrent, tellement

qu'au refrain chanté par la voix ardente, passionnée de la mère qui lui tendait les bras, l'infortunée captive s'y jeta toute en larmes en s'écriant : « Maman, maman ! ¹ »

RECONNAISSANCE PUBLIQUE

Au commencement de janvier 1765, le colonel Bouquet arriva à Philadelphie, recevant partout sur son passage les acclamations émues des populations et les expressions de gratitude des parents de ceux qu'il avait rendus à leur affection. Le gouvernement se fit l'interprète officiel de ces sentiments et dès sa première séance l'Assemblée de Pensylvanie unanime lui vota l'adresse suivante :

« En Assemblée 15 janvier 1765 A. M.

» A l'Honorable Henry Bouquet, Esq., Commandant en Chef des Forces de Sa Majesté dans le Département de l'Amérique méridionale

» Adresse des Représentants des Francs-Hommes de la Province de *Pensylvanie* dans l'Assemblée générale.

» Monsieur,

» Les Représentants des Francs-Hommes de la Province de Pensylvanie en leur assemblée générale, ayant été informés de l'intention où vous êtes de vous embarquer dans peu pour l'Angleterre, et ressentant comme ils doivent les services importants que vous avez rendus à Sa Majesté, à ses Colonies septentrionales en général, et à cette Province en particulier, dans le cours de nos dernières guerres avec les Français et avec les barbares Indiens, par la victoire signalée remportée sur ces sauvages ennemis, unis pour vous attaquer près de Bushy-Run au mois d'août 1763, laquelle n'est due après Dieu, qu'à votre intrépidité et capacité supérieure

¹ Ce récit est tiré du roman *Regina Hartmann*, par le Rév. Ruben Weiser, lequel en a fait une œuvre empreinte de mysticisme qui en dénature la charmante simplicité.

dans le commandement, secondée par la bravoure de vos Officiers et de votre petite armée ; comme aussi par votre dernière Marche dans le pays des nations sauvages avec les troupes qui étaient sous vos ordres, par laquelle vous avez répandu la terreur parmi les tribus nombreuses des Indiens tout autour de vous, jeté les fondements d'une paix aussi solide qu'honorale, et délivré de la captivité des sauvages au-delà de deux cents de nos frères chrétiens retenus prisonniers parmi eux. Ces éminents services, et les égards aussi que vous avez eus constamment aux droits civils des sujets de Sa Majesté dans cette Province, imposent à tous les gens de bien le juste tribut de la gratitude qui vous est due : c'est pourquoi nous, les Représentants des Francs-Hommes de Pensylvanie, unanimément, tant pour nous-mêmes qu'au nom de tout le peuple de cette Province, vous remercions sincèrement et de tout notre cœur, de tous vos grands services, vous souhaitant un heureux et agréable voyage en Angleterre, avec une réception gracieuse et pleine de bonté de la part de Sa Majesté.

» Signé par ordre de la Chambre
» Joseph Fox, Orateur. »

Le colonel répondit :

« Aux Honorables Représentants des Francs-Hommes de la Province de Pensylvanie dans l'Assemblée générale.

» Messieurs,

» Le cœur rempli des plus vifs sentiments de reconnaissance, je vous rends mes humbles et sincères actions de grâce de l'honneur que vous m'avez fait par votre obligeante adresse du 15 Janvier, que m'a fait parvenir votre Orateur.

» Immédiatement après l'approbation de Sa Sacrée Majesté et des Officiers mes Supérieurs, rien ne pouvait me causer plus de satisfaction que l'opinion favorable que vous avez de

ma conduite dans les commandements militaires qui m'ont été confiés.

» La gratitude, aussi bien que la justice, me sollicite à reconnaître que les secours que m'a accordés cette Province et la constante assistance et support des Honorables Gouverneur et Commissaires, dans la dernière expédition, m'ont mis en état de retirer d'une cruelle captivité tant de sujets de Sa Majesté et d'être l'heureux instrument du recouvrement de leur liberté. C'est donc vous, Messieurs, qui avez droit de revendiquer la plus grande part du mérite qu'il vous plaît généreusement dans cette occasion d'imputer à mes services.

» Le favorable témoignage que vous rendez à ma constante attention aux droits civils des sujets de Sa Majesté dans cette Province me fait bien de l'honneur et mérite mes plus vifs remerciements.

» Qu'il me soit permis de saisir cette occasion publique qui m'est fournie de rendre justice aux Officiers de troupes tant régulières que provinciales et des Volontaires qui ont servi avec moi, en déclarant qu'avec le secours de la Providence, le succès constant des armes de Sa Majesté contre le sauvage ennemi est dû principalement à leur courage et résolution, et à leur persévérance malgré les peines, les travaux et les fatigues les plus rudes.

» Je souhaite sincèrement bonheur et prospérité à la Province et ai l'honneur d'être avec le plus grand respect

» Messieurs,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

Henry BOUQUET.

» 4 Février 1765. »

Les Pensylvaniens要求 de leur gouverneur qu'il recommandât Bouquet au ministre du roi George, comme

un officier d'un rare mérite dont il avait fait preuve dans cette campagne, aussi bien que dans toutes celles auxquelles il avait pris part.

De même la Chambre des bourgeois de la Colonie et Etat de Virginie remercia Bouquet pour ses inestimables services dans la soumission des Indiens et la délivrance de tant de captifs.

Toutefois la gratitude des Virginiens ne descendit pas à la profondeur de leur poche et ils refusèrent catégoriquement de payer leur quote-part des frais de l'expédition. Bouquet parvint à persuader à la Pensylvanie de les prendre entièrement à sa charge et à racheter ainsi la mauvaise impression de sa précédente apathie et de son indifférence passée. Mais le colonel indigné de la conduite des Virginiens demanda au général Gage de le relever de son commandement, vu qu'il avait l'intention de faire un tour en Europe. Sa requête fut accordée. Il écrivait à Gage le 4 mars 1765 : « Le dégoût que j'ai conçu de la mauvaise foi et de l'ingratitude de ces individus (le gouvernement virginien) me fait accepter avec une grande satisfaction votre offre de me décharger de ce Département dans lequel je ne désire plus servir jamais, ni d'ailleurs être officier commandant dans quelque autre sans de nouvelles conditions qu'il vous plairait de me communiquer, ayant le sentiment que je suis incapable de me charger d'un service dans la situation actuelle. »

Ceci avait rapport aux rigoureuses prescriptions qu'il supposait fermer complètement la porte à l'avancement des officiers d'origine étrangère. Il semble avoir eu l'intention de revenir s'établir dans les provinces ou de lever l'obstacle qui entravait sa promotion, car la veille du jour où il écrivit à Gage, soit le 3 mars 1765, il était naturalisé par la cour du Parlement de Pensylvanie, conformément à un acte récent du Parlement.

PROMOTION, NOMINATION ET DÉPART

Et voici qu'à sa grande surprise et à la satisfaction de tout homme de cœur, Bouquet reçut la nouvelle de sa promotion par le roi au grade de *brigadier-général*.

Le 15 avril 1765, il écrivait son accusé de réception reconnaissant pour l'honneur inattendu, lequel lui donnait aussi l'assurance qu'on le préférerait à d'autres. Des lettres de félicitations arrivèrent en masse, spécialement des officiers qui avaient servi sous ses ordres, entre autres du capitaine Georges Etherington du 1^{er} bataillon du R. A., en date du 19 avril 1765, lequel avait échappé au massacre de la garnison de Michilimakinak en 1763.

Bouquet avait espéré et désiré revoir l'Angleterre, la Hollande et les montagnes de la Suisse, son pays natal, mais le roi lui assigna le commandement du Département militaire du Sud ; et comme les Indiens avaient récemment causé des troubles dans ces régions, il se dirigea aussitôt vers son nouveau champ d'activité. Mais avant de quitter Philadelphie il mit par écrit ses dernières volontés dans un testament olographe :

« Au nom de Dieu, Amen. Moi Henry Bouquet, brigadier-général des troupes de Sa Majesté au service de l'Amérique du Nord, ai jugé à propos de disposer de mes biens réels et personnels après ma mort, de la manière suivante : Je donne et lègue pour l'entretien de l'*hôpital de Pensylvanie* 40 liv. de cette fortune liquide.

» Je donne et lègue à mon ami *Thomas Willing* Esq. 5 morceaux de terre de 200 acres chacun dans la *Trough Creek Valley*.

» ... à *John Schneider*, le boy qui est à mon service la somme de 50 liv. qui lui seront remises en temps voulu par le col. Haldimand à qui je recommande mes autres domestiques.

» ... à mon père, s'il vit encore, ou après lui au col. *Louis Bouquet* et aux siens tous les biens sans exception et de quelque nature qu'ils soient que je puis posséder en Europe.

» Je constitue et appointe mon ami le col. *Frédéric Hal-dimand* mon héritier et exécuteur testamentaire ; je lui donne et lègue toutes choses de quelque nature qu'elles soient que je puis posséder dans l'Amérique du Nord, sous la condition de payer mes justes dettes ainsi que les legs ci-dessus... avec le domaine de *Long Meadows* de 4163 acres...

»... 25 juin 1764, en la ville de Philadelphie, Pa. »

Il est d'après cela de toute évidence que ce ne fut pas sans de tristes pressentiments que le général Bouquet partit pour affronter le climat meurtrier de la Floride et les émanations du golfe du Mexique.

(A suivre.)

Aug. BURNAND.

UN CONFLIT D'ÉTIQUETTE

entre

LES CONSEILS DE GENÈVE ET LA VÉNÉRABLE
COMPAGNIE DES PASTEURS

L'affaire du chapeau.

(1771-1773)

Dans la nuit du 15 au 16 décembre 1770 des malfaiteurs pénétrèrent par effraction dans les bureaux de deux négociants de Genève, MM. Fazy et Picot, forcèrent un coffre-fort et s'emparèrent d'une somme considérable en or et en argent qui y était contenue. Les soupçons se portèrent assez vite sur deux jeunes gens de la ville, Antoine George, âgé de 19 ans, et Charles Neff qui en avait 17. Arrêtés le